Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260707-26_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation	01/07/2026	Nombre de conseillers en exercice	19
Date d'affichage	01/07/2026	Nombre de conseillers présents	17
		Nombre de conseillers votants	19

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, BACCEI Vincent, PICOIS Angélique.

Absents excusés : LOTTON Alexandre (pouvoir donné à Mme PICOIS Angélique), THOUVENIN Ludovic (pouvoir donné à Mr BACCEI Vincent

Absents non excusés : /

Annelise BRUN a été élue secrétaire de séance

N° 26 - 65 Extension et rénovation du restaurant scolaire (phase 2 et 3) - MODIFICATION N°2 du lot N° 12 (plomberie/chauffage/ventilation)

(Rapporteur : Vivian COURDE, conseiller)
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération N° 26-04 en date du 26/01/2026 relative à l'attribution du lot N° 12 « Plomberie/chauffage/ventilation - phase 2 », à la société INOKER, pour **un montant initial de 21 435,29 € HT.**

Exposé :
Au regard du nombre de menuiseries présentent dans l'extension, la société préconise la mise en œuvre d'entrées d'air dans les menuiseries afin de compenser l'extraction des locaux (moins onéreux et plus efficace que la création d'un réseau statique).

La société INOKER, propose un devis pour la suppression d'un réseau d'air et la fourniture d'entrées d'air autoréglables au sein de l'extension de **- 963.60 € HT soit - 1 156.32 € TTC.**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification présentée par la société INOKER d'un montant de **- 963.60 € HT soit - 1 156.32 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le devis d'un montant de **- 963.60 € HT soit - 1 156.32 € TTC.**
Autorise Monsieur le Maire à signer la modification n°2,
Autorise Monsieur Le maire inscrire les crédits correspondants au budget.

Pour extrait conforme

Le Maire, Philippe LE GALL